

**Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

**Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

*Signé*

**M. Bruno LE MAIRE**

**Ministre de l'Économie et des Finances**

*Ministère de l'Économie et des Finances*

139, rue de Bercy

75012 PARIS

Aubenas, le 12 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur de la chocolaterie.

Les entreprises chocolatières ont été fortement affectées par les conséquences de la crise sanitaire au printemps 2020, accusant une baisse globale de 27% de leur chiffre d'affaires sur les ventes de Pâques, voire de 50% chez certains acteurs ayant des boutiques, qui représentent un temps fort de consommation chaque année (5% des ventes annuelles).

Au regard des pertes lors des fêtes de Pâques, il est à craindre que les probables baisses de ventes de Noël, qui représentent 11% du total des ventes chaque année, portent un coup fatal à de nombreuses PME, notamment à celles qui se sont spécialisées dans les bouchées et confiseries de chocolat.

Depuis le reconfinement du 30 octobre, certaines boutiques ont constaté une baisse de 50% du chiffre d'affaires.

Alors que les fêtes de Noël s'annonçaient déjà incertaines mi-octobre, les nouvelles restrictions sanitaires, les limitations des déplacements (y compris dans les magasins) et la baisse annoncée des budgets « cadeaux » pour Noël 2020, vont fortement impacter les entreprises de ce secteur, qui vont à nouveau connaître une baisse d'activité d'ampleur.

Dans cette perspective les pouvoirs publics se doivent de porter une attention particulière aux artisans chocolatiers.

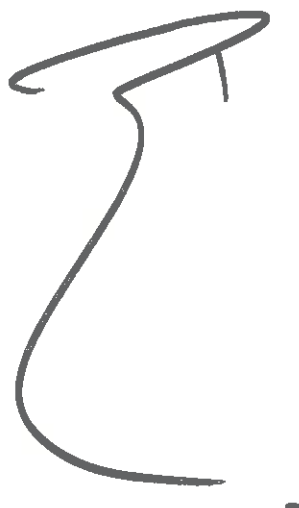
A cet effet, il conviendrait d'inclure cette filière dans la liste S1 bis/Annexe 2 du décret du 30 mars 2020 récemment modifié par le décret du 02 novembre 2020 des secteurs éligibles aux aides de l'Etat, afin que les entreprises concernées puissent bénéficier de l'ensemble des dispositifs de soutien (exonération totale des cotisations sociales et patronales, prise en charge de l'activité partielle à hauteur de 70% par l'Etat, fonds de solidarité).

Par ailleurs, les représentants de la filière ont sollicité la DGCCRF afin d'être autorisés à mettre en œuvre des promotions spécifiques, ciblées en fonction des références et des magasins qui pourront rester ouverts, afin d'encourager les ventes. Cette mesure de bon sens permettrait de limiter les effets catastrophiques de la modification annoncée du comportement des acheteurs.

Je tenais à relayer ces demandes légitimes et vitales d'une filière composée essentiellement de PME et d'artisans de qualité, implantés au cœur de nos territoires et qui contribuent au dynamisme du commerce local dans de nombreux départements.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. BRUN', written in a cursive style.